

Choisir sa formation

Choisissez un parcours adapté à vos besoins



Pour coller au plus près des parcours, le Cnam propose des formations de bac à bac+5 :

+ de 500 diplômes, titres ou certificats assurés par des enseignants-chercheurs et des intervenants professionnels.

Les diplômes nationaux

Ils sont **accrédités par le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche**. [La structuration de l'offre](#), selon le schéma du LMD (licence, master, doctorat), repose sur des caractéristiques simples :

Les diplômes sont identifiés en domaine de formation pour la licence et en mention et en spécialité pour le master,

Chacun des cycles conduisant à **un diplôme national est organisé en semestre**: 6 semestres pour la licence, 4 semestres pour le master (M1 et M2) et 6 ou 8 semestres pour le doctorat.

Les certificats professionnels et les certificats de compétences

Un certificat est une formation courte et professionnalisante. Constituée en moyenne de 6 U.E. (300h), il s'agit de la **formation la plus courte du Cnam**. Elle est qualifiante dans des domaines précis. Un certificat apporte une expertise reconnue dans des domaines les plus variés. Les UE qui le composent appartiennent à un diplôme. Cela permet de se fixer un objectif à court terme en tenant compte du fait que si l'on continue de capitaliser des UE, ces dernières rentrent intégralement dans la composition de son diplôme.

Le certificat, pour qui ?

Les certificats professionnels (CP), composés d'U.E. de niveau bac à bac+2, s'adressent aux personnes à la recherche d'une qualification rapide ou d'une reprise d'études à caractère professionnel.

Les certificats de compétence (CC), composés d'U.E. de niveau Bac+2 à Bac+4, permettent d'acquérir des compétences complémentaires et spécifiques.

À NOTER : Certaines formations donnent lieu à la délivrance d'un diplôme d'établissement du Cnam (comme le Magistère). Ces diplômes n'ont pas de reconnaissance nationale mais bénéficient de la notoriété et de la reconnaissance historiques des enseignements du Cnam.

Les titres RNCP

Les titres RNCP sont des **certifications à finalité professionnelles reconnues dans leur spécialité** par l'état et les partenaires sociaux.

Ces titres sont enregistrés au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) sur demande du Cnam. Il existe plusieurs niveaux de certification :

Niveau 4 : bac
Niveau 5 : bac +2
Niveau 6 : bac +3
Niveau 7 : master

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles est un outil géré par France Compétences, structure dont le rôle est notamment de regrouper en France, l'information sur tous les diplômes et titres existants. **L'inscription au RNCP reconnaît une formation dont la valeur professionnelle a été prouvée sur les marchés de l'emploi et des entreprises.**

Les titres d'ingénieur·e

Accrédité par la Commission nationale des Titres d'Ingénieur (CTI : organisme officiel indépendant créé en 1934), le titre d'ingénieur·e du Cnam est réputé pour sa connaissance du monde professionnel. Il délivre le grade de Master (300 crédits).

Le bloc de compétences

Un bloc de compétences, qu'est-ce que c'est ?

Le bloc de compétences est une partie d'un diplôme. Il s'agit de valider un morceau inscrit dans une certification ou dans un titre inscrit au RNCP plutôt que sa globalité.

Choisir l'option « blocs de compétences » représente certains avantages :

Vous êtes **libres de réaliser votre parcours de formation par étapes.**

Vous pouvez **certifier vos compétences dans un domaine spécifique sans nécessairement obtenir un diplôme global** mais tout en obtenant une meilleure reconnaissance qu'une formation ponctuelle qui ne conduirait qu'à une simple attestation.

À noter : contrairement à un certificat de compétences ou un certificat professionnel, le bloc est inscrit au RNCP.